UN TORPILLEUR COULÉ

Hambourg, 24 juin. — On mande de Cuxhaven au *Hamburger Fremdenblatt* :

« Un vapeur anglais a coulé à fond le torpilleur numéro 42. Quatorze hommes de l'équipage du torpilleur ont été sauvés par le *Firsby* ; neuf personnes qui se trouvaient à bord du torpilleur à l'occasion des régates de Douvres-Helgoland et parmi lesquelles figuraient le conseiller intime Busley et quatre anglais, ont été recueillies par le canot de sauvetage d'une allège. »

On dit que le commandant du torpilleur et trois matelots ont péri.

Explosion d'un croiseur chinois

CENT CINQUANTE MORTS

Changhaï, 24 juin. — Une explosion s'est produite hier, à bord du croiseur chinois *Kai-Chi*, près de Nankin. Il y a eu cent cinquante morts.

Le *Kai-Chi* fut lancé à Fou-Tchéou en 1888. C'était un croiseur en acier jaugeant 2.500 tonnes et armé de 16 canons.

L'Affaire HUMBERT - CRAWFORD

NOUVELLES PERQUISITIONS

Paris, 24 juin. — M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné d'un fumiste, s'est rendu, ce matin, avenue de la Grande-Armée et place Vintimille, pour faire ramoner les cheminées et rechercher les traces que pourraient y avoir laissées les papiers brûlés par Mme Humbert.

Le juge d'instruction croit en effet que parmi ces papiers se trouvaient de faux titres de rente que Mme Humbert montrait à ses prêteurs.

UN PRETEUR DE 3,500,000 FRANCS

Un capitaliste qui veut n'être pas nommé, a raconté au *Figaro*, que sur les instances de l'ancien garde des sceaux Humbert, il avait prêté à sa belle-fille 3.500.000. Ce riche prêteur prétend avoir vu dans les mains de la Humbert, une liasse de titres de rente représentant un capital de 56 millions. Il a même vu un des fameux Crawford, qui un jour s'est spontanément présenté chez lui !

ENCORE UN COFFRE-FORT

M. Leydet a été avisé par une carte postale sans signature, que Me Parmentier aurait loué au Havre, dans un établissement financier, un coffre-fort où seraient enfermés des documents importants concernant l'affaire Crawford. Le fait va être vérifié.

La Caisse générale des Familles

DEPOT DU BILAN

Paris, 24 juin. — Le directeur de la caisse générale des familles a déposé aujourd'hui le bilan de cette société au tribunal de commerce.

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vast magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Mort de M. Briand père

Nous apprenons la mort de M. Pierre Briand, père de notre collaborateur et ami Aristide Briand, député de la Loire.

M. Pierre Briand est décédé à Nantes, à l'âge de 67 ans.

Nous prions Aristide Briand et sa famille, d'agréer, en cette circonstance douloureuse, l'expression de nos condoléances émues.

UN INCIDENT D'ATELIER. — Hier après-midi, 20 ouvriers teinturiers et apprêteurs de la teinturerie Browaeys, rue Mascara, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

PAR MANDAT D'ARRET. — Hier matin, vers dix heures, l'agent de sûreté Paris a arrêté, place Chaptal, un teinturier, Dewaele Pierre-François, âgé de 29 ans, sans domicile fixe, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 24 mai 1902, délivré par M. Dayaine, juge d'instruction, pour filouterie d'auberge, vol et complicité.

Il sera écroué aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

EXTRAIT DE JUGEMENT. — Elodie-Zélie Durieu, qui avait été transférée à Lille lundi matin, en vertu d'un extrait de jugement la condamnant pour fraude, ayant trafiqué avec la douane, a été mise en liberté dès son arrivée au parquet.

UN PRECOCE MALFAITEUR. — Mardi matin, vers neuf heures, un jeune ouvrier, Joseph Sanders, 17 ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, a remis à l'agent Lezy un jeune voleur, Charles Therin, 15 ans, journalier, demeurant rue de Maufait, qu'il avait surpris au moment où il venait de voler le contenu du tiroir du comptoir de l'estaminet tenu par Eugène Hiroux, boulevard Gambetta, 171.

Il a été conduit devant M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Ses complices, Leplat Henri et Prudence Jules, qui ont pris la fuite, sont activement recherchés.

CE QUE L'ON TROUVE. — Louis Salembier, demeurant à Wattrelos, a trouvé lundi, rue de la Rondelle, à Roubaix, un trousseau de clefs qu'il a déposé au 1er arrondissement.

— Fortuné Desreumaux, demeurant rue Daufeutoy, cour Desmet, 16, a trouvé une montre.

— Becqueur Alphonse, imprimeur, demeurant rue du Hutin, maisons Destombes, a trouvé une chienne terre-neuve.

— Julien Merschant, 10 ans, demeurant rue du Progrès, 96, à Croix, a trouvé, rue de l'Epeule, une clef d'or. Cet enfant est élève de l'école de la rue Brézin.

EXPLOITS DE VENUS. — Blanche Guédon, 24 ans, fille soumise, demeurant rue des Etaques, 27, à Lille, qui était en état d'ivresse rue des Halles et avait brisé plusieurs carreaux à l'estaminet tenu par Amélie Gauzemon, a été écrouée au dépôt du poste central, lundi soir, vers huit heures et demie.

EFFET DE LA CHALEUR. — Procès-verbal a été dressé à la charge de M. M..., 43 ans, pour ivresse, rue du Tilleul.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — A propos de l'arrestation de la bande dont nous avons parlé hier, disons qu'une perquisition faite dans la chambre de Rhins, l'un des inculpés a amené la découverte de rideaux et de stores provenant de vols.

LE LAIT BAPTISE. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Victor Decottignies, âgé de 36 ans, laitier, demeurant à Mouvaux, pour falsification et mise en vente de lait additionné de 15 à 20 % d'eau.

LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES. — Des autorisations de bâtir ont été accordées à M. J. Delmotte, rue de l'Abattoir, 8, pour un mur, rue Fourcroy ; à M. Dupire, rue Franklin, 17, pour deux maisons, rue Hoche.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au peignage de l'Union, un peigneur, demeurant à Luyngne (Belgique), Liétard Léopold, 20 ans, a eu l'index de la main gauche écrasé ; 40 jours de repos.

— Chez le fils de Alfred Motte, une soigneuse Philomène Landuyt, 39 ans, rue des Longues-Haies, cour Clarisse, a été blessée au médius droit, 20 jours de repos.

— A la Société anonyme de peignage du Cartigny, un emballeur Nys Louis, 30 ans, demeurant à Wattrelos, au Laboureur, maisons Couteau, a été blessé au pied droit ; 15 jours de repos.

— Chez Etienne Motte et Cie, un bâcleur Léopold Ruyant, 14 ans, demeurant rue d'Estaing, cour St-Simon, 10, s'est fracturé le radius droit ; 30 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un débourreur Pierre Bayens, 53 ans, rue de l'Epeule, cour Lampe, 35, a été blessé au genou gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Ch. Prouvost Screpel, un tisserand Alphonse Delaire, 32 ans, rue du Marquisat, a été blessé à la main droite. Trois semaines de repos.

UN BALLON ROUBAISIEN A CHARLEROI. — Sous cette rubrique, l'*Etoile Belge*, publie l'information suivante, envoyée de Charleroi :

« Dimanche soir, vers 11 heures et demie, les promeneurs nombreux encore à cette heure, n'étaient pas peu surpris de voir, un ballon passer au-dessus de la Ville-Basse, se dirigeant vers le sud-est. L'aérostat était parfaitement visible et il semblait manœuvrer pour atterrir à Charleroi. En effet, peu de temps après, vers minuit, les aéronautes descendaient dans un champ, situé à Montigny-Neuville, derrière la caserne de cavalerie.

L'atterrissage se fit sans incident aucun, l'atmosphère étant parfaitement calme. L'aérostat, de la société l'Avenir aérostatique du Nord, était monté par deux voyageurs français. Il s'était élevé vers 7 heures du soir de Roubaix. Après avoir remisé leur matériel à la gendarmerie, les aéronautes ont passé la nuit à Charleroi et sont repartis pour Roubaix lundi matin.

A l'avenir, la livraison des marchandises sera faite avec des **voitures sans enseigne** et des garçons **sans livrée** des Galeries Lilloises.

Le papier **vert** est également supprimé.

COURS PROFESSIONNELS. — La Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs-plombiers-couvreurs de Roubaix a l'honneur de rappeler aux intéressés que le cours professionnel fonctionne régulièrement depuis le mois de mai dernier, et invite les retardataires à se faire inscrire le plus tôt possible, s'ils veulent profiter des cours théoriques qui se donnent les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 9 heures du soir, chez le citoyen J Boucherie, estaminet de l' « Epi d'Or », rue du Moulin, 77.

Ordre des cours : 24 et 27 juin, pompes de tous systèmes. — 1er et 4 juillet, géométrie, dessin linéaire, cours de coupe. — 8 et 11 juillet, éclairage, gaz, acétylène, électricité. — 15 et 18 juillet, plomberie, hygiénique et sanitaire. — 22 et 25 juillet, zinguerie et couvertures. — 29 juillet, ferblanterie industrielle.

Nota. — A partir du dimanche 6 juillet, il y aura cours spécial toutes les quinzaines, de 8 heures à 11 heures le matin.

La rétribution reste toujours fixée à 0 fr. 50 centimes par mois pour les élèves dont les parents ne professent pas le métier.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Le concours de Géographie ouvert entre les élèves des divers établissements d'instruction de l'arrondissement de Lille aura lieu le jeudi 17 juillet à huit heures du matin à Lille, à Roubaix et à Tourcoing.

Les inscriptions seront reçues pour Roubaix chez M. J. Cléty, secrétaire de la Société, 178, rue du Collège, jusqu'au 10 juillet inclus. Les chefs d'institution doivent adresser la liste de leurs élèves qui désirent concourir, avec le bulletin de naissance de ces élèves et les indications de la série et sujet de concours correspondant à l'âge fixé par le programme.

Incessamment, ouverture, **aux Galeries Lilloises**, d'un immense hall de **Tapis** et étoffes pour **Ameublement.**

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 24 juin 1902

Naissances. — Eléonore Lorthioir, rue Blanchemaille. — Augustine Vanpoucke, rue Blanchemaille. — Auguste Déaspré, rue de Mouveaux, cour Deviendt, 1. — André Lansoy, rue Hoche, 3. — Régine Dulauriier, rue Rolin, 6. — Marie Lecomble, rue Watt, cour Lecomte, 2. — Marguerite Vienne, rue Olivier de Serres, 13. — Alice Lefebvre, rue Corneille, 5. — Georges Vantieghem, rue de Bouvines, 1re cour Ferret, 7. — Suzanne Maxton, rue Richelieu, 9.

Décès. — Louis Verbeke, 2 ans, rue de Tournai, maisons Loridant, 14. — Flore Husy, 1o mois, rue d'Oran, 35. — Rachel Varvenne, 10 mois, rue de Lannoy, fort Despret. — Clémence Deiforterie, 47 ans, ménagère rue de la Perche, imp. du Midi, 10.

FIN DE SAISON

On vend actuellement aux Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille, les Confections et Chapeaux pour Dames à de VERITABLES PRIX DE SOLDE.

TOURCOING

LES FUNERAILLES DE M. CHARLES CHARPENTIER. — Hier matin, à 10 heures, ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Charles Charpentier, père du compositeur bien connu, M. Gustave Charpentier.

La levée du corps a eu lieu à la maison du défunt, villa des Acacias, rue Claude-Bernard, au Blanc-Seau.

Remarqué dans l'assistance : MM. Laperrière, président de la Chambre syndicale des artistes musiciens de Paris ; Landry, chef de chant à l'Opéra-Comique ; Radiguet, secrétaire de l'œuvre de Mimi-Pinson ; Abrie, au nom des compositeurs et artistes de l'Association des Grands Concerts de Paris ; Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing, représentant l'administration municipale ; J. Kossut, directeur de la Grande-Harmonie de Roubaix ; Grisey, chef de la musique municipale de Tourcoing ; François et Edmond Masurel ; Ghislain Dramais, secrétaire général de la mairie ; docteur Bole, médecin-légiste de Roubaix ; Decuvèle, Darras et Ducoulombier, conseillers municipaux, un grand nombre de professeurs des Conservatoires de Tourcoing, Roubaix, et Lille, etc.

Une vingtaine de couronnes avaient été offertes par les amis de la famille et les associations musicales dont fait partie l'auteur de Louise.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Blanc-Seau.

La cérémonie s'est terminée vers 11 heures et demie.

POUR LES ECOLES LAIQUES. — Le Comité de la Caisse des Ecoles laïques a décidé que, cette année, le voyage à Dunkerque offert aux élèves ayant obtenu le certificat d'études, aurait lieu le jeudi 31 juillet.

Le comité a en outre, organisé deux promenades scolaires : La première, pour les garçons se fera le dimanche 6 juillet, la seconde, le dimanche suivant.

Elles auront pour but, sauf modification, la Croix-Rouge et le Blanc-Seau.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902. — Voici le programme et le règlement du grand concours de chant et de déclamation organisé à l'occasion de la Fête Nationale.

560 francs de prix en espèces, objets d'art, médailles et diplômes.

Règlement. — Le concours de chant comprendra :

En lyrique, un concours d'honneur entre les médaillés des divisions d'excellence et supérieure, avec morceau au choix ; une division d'excellence ; une division supérieure ; une première et une seconde divisions ; et une division pour duos.

En comique, un concours d'honneur entre médaillés, avec morceau au choix ; une division unique.

Les divisions d'excellence, supérieure et première division (lyrique) comprendront trois catégories chacune : ténors, barytons, basses.

Le concours de déclamation comprendra :

Un concours d'honneur entre médaillés en section dramatique ; une section dramatique ; une section comique.

Les médaillés de 1902 sont admis de droit aux divers concours d'honneur.

Ces divers concours seront exclusivement réservés aux personnes habitant Tourcoing ou les communes de ses cantons, âgées d'au moins 16 ans.

Les concours s'ouvriront à deux heures précises de l'après-midi.

Ils auront lieu :

1° Dans la salle des fêtes de l'Ecole de musique, pour la division d'excellence, pour la division supérieure.

2° Dans la salle des adjudications, à l'hôtel de ville, pour la première division, pour la division des duos.

3° Dans la salle du Casino, rue Nationale, 134, pour la division unique, section comique, pour la deuxième division.

4° Dans la grande salle de la « Nouvelle Union tourquennoise », rue de Tournai, pour le concours de déclamation, pour le concours d'honneur entre médaillés.

A l'issue de ces épreuves, dans la salle des fêtes de l'Ecole de musique, concours d'honneur entre médaillés des sections lyrique et comique.

Les concurrents des divisions d'excellence, supérieure et première division devront chanter un morceau imposé qui leur sera remis au secrétariat de la mairie, sur leur demande, au moment de leur inscription.

Chaque concurrent devra fournir au jury et au pianiste le morceau en musique avec l'accompagnement pour piano.

Les morceaux de musique au choix, ainsi que les pièces à déclamer, devront être déposés au secrétariat de la mairie au moment de l'inscription.

Le jury se réserve d'éliminer ceux de ces morceaux qui ne seraient pas jugés convenables.

Les chanteurs ne pourront dire plus de trois couplets.

Les déclamateurs ne pourront réciter moins de quarante vers ni plus de quatre-vingts.

Le jury décernera les prix au plus haut nombre de points, il tiendra compte du choix des morceaux ; néanmoins, il se réserve le droit de ne pas accorder de prix aux chanteurs ou déclamateurs n'ayant pas obtenu le nombre de points exigé, ou qui se feraient déclasser pour mauvais ton ou gestes déplacés.

Le prix attribué au concours de duos sera partagé par moitié entre les vainqueurs.

Les premiers prix seront ascendants pour les concours futurs.

Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant au secrétariat de la mairie, où tous renseignements complémentaires seront fournis au besoin. Toute demande qui parviendrait après le 5 juillet, à six heures du soir, serait considérée comme nulle et non avenue.

Chaque chanteur indiquera exactement, dans sa demande, si elle est écrite, son adresse, le genre de concours, la division et la catégorie dans lesquelles il désire concourir.

Les concurrents ne pourront se faire inscrire que dans une seule division, sauf pour le concours de duos.

Il sera expressément défendu de circuler, d'entrer et de sortir des salles pendant l'audition des chanteurs ou des déclamateurs.

Tous les cas non prévus par le règlement seront jugés sans appel par le jury.

MM. Paul Stupuy, Paul Mager fils, et Mlle Devalet, professeurs aux Ecoles académiques de musique de Tourcoing, accompagnateurs, se tiendront à la disposition des chanteurs qui désireront répéter, le 14 juillet, de huit heures à dix heures du matin, dans les salles du concours.

Les chanteurs et déclamateurs prenant part au concours entre médaillés, sont tenus de se mettre à la disposition de l'administration municipale pour un ou deux concerts qui seront donnés dans le cours de l'année au profit des enfants des écoles.

Chant (genre lyrique). — Concours d'honneur entre médaillés ; prix unique : un objet d'art avec diplôme.

Division d'excellence. — Ténors : 1re prix, avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. — 2e prix, avec diplôme, 20 fr. — Barytons : 1er prix, avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. — 2e prix, avec diplôme, 20 fr. — Basses : 1er prix, avec médaille et diplôme, 30 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 fr.

Division supérieure. — Ténors : 1er prix, avec médaille et diplôme, 25 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 fr. — Barytons : 1er prix, avec médaille et diplôme, 25 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 fr. — Basses : 1er prix, avec médaille et diplôme, 25 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 fr.

Première division. — Ténors : 1er prix avec diplôme, 25 fr. — 2e prix, avec diplôme 10 fr. — Barytons : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. — 2e prix avec diplôme, 10 francs. — Basses : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. — 2e prix, avec diplôme, 10 fr.

Deuxième division (sans distinction de catégories). — Prix avec diplôme, 1er, 10 fr. — 2e prix, 8 fr. — 3e prix, 7 fr. — 4e prix, 6 fr. — 5e prix, 5 fr.

Division des duos. — Prix unique à partager et diplômes, 20 fr.

Chant (genre comique). — Concours entre médaillés ; prix unique : Un objet d'art avec diplôme.

Division unique. — 1er prix, avec médaille et diplômes, 20 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 fr. — 3e prix, avec diplôme 10 fr. — 4e prix, avec diplôme, 7 francs.

Déclamation (genre dramatique. — Concours de médaillés. — Prix unique : Un objet d'art avec diplôme.

Division unique. — 1er prix, avec médaille d'argent et diplôme, 25 fr. — 2e prix, avec diplôme, 20 francs. — 3e prix, avec diplôme, 15 fr.

Division unique (genre comique). — 1er prix, avec médaille d'argent et diplôme, 20 fr. — 2e prix, avec diplôme, 15 francs ; 3e prix, avec diplôme, 10 francs.

VICTIME DE SON IMPRUDENCE. — Nombreuses sont les ménagères qui ont la déplorable habitude de verser dans des lampes allumées le liquide nécessaire à leur combustion.

Hier matin, vers 9 heures, cette imprudence a occasionné, au *Café de la Renaissance*, rue Saint-Jacques, 11, un accident dont les conséquences auraient pu être des plus graves.

Vers cette heure, la patronne de l'établissement, Mme Benjamin Marchal, 21 ans, voulut verser de l'alcool dans un réchaud allumé.

Mal lui en prit ; l'alcool prit feu, et en un clin d'œil, les flammes se communiquèrent aux rideaux de l'appartement.

En voulant éteindre ce commencement d'incendie, Mme Marchal fut brûlée assez grièvement à la figure et aux mains.

Les pompiers avertis, se sont rendus immédiatement sur les lieux, fonts n'eurent pas à intervenir, le feu s'étaient à leur arrivée.

La victime de l'accident a reçu les premiers soins à la pharmacie Vanenlville, et elle a été ensuite admise à l'Hôpital civil.

Fort heureusement, son état n'inspire pas d'inquiétudes.

LES JEUX DE HASARD. — Cinq jeunes gens de 12 à 16 ans, ont fait hier l'objet de contraventions pour jeu de hasard sur la voie publique.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Dans la filature Alphonse Six, rue du Flocon, un bâcleur, Louis Geysbreys, 17 ans, demeurant rue Parmentier, 80, s'est blessé en tombant. — 12 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 24 juin

Naissances. — Poiré Louise, rue du Tilleul, 32. — Roger André, rue Franckiin, 32. — Décavèle Marguerite, rue de Normandie, 39. — Huleu Marthe, rue de la Baille, 102. — François Marie, rue de Lille, 176. — Decock Maria, rue Béranger, 23.

Décès. — Taleux Emile, 1 an, rue du Tilleul. — Calteau Henri, 53 ans, rue de Gand.

EXPOSITION DE LILLE

Au Palais des Arts Libéraux, on admire la jolie installation, à la fois pratique et humoristique des **GALERIES LILLOISES (Une Cuisine).**

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LE NOYE RETROUVE. — Nous avons annoncé la mort de M. Emile Demailly, qui s'est noyé le 19 courant, à Abbeville, en voulant traverser la Somme à la nage et dont le corps n'avait pas été retrouvé.

La famille qui habite Croix, rue des Ogiers, a été avertie que le corps de leur fils avait été retiré de l'eau hier matin.

ETAT CIVIL du 24 juin. — *Naissance.* — Marcel Vercouter, rue de l'Amiral-Courbet, 85.

LANNOY

ETAT CIVIL du 24 juin. — *Naissance.* — Emile Pattyn, rue des Remparts.

HEM

IVROGNE INCENDIAIRE. — Lundi après-midi, vers trois heures, le garde Lescouffe devait intervenir pour mettre à la raison le nommé Jules Dubus, âgé de 30 ans, demeurant au hameau du Trie, qui, étant en état d'ivresse, battait son vieux père.

Le garde fut très mal reçu de la part de Jules Dubus, car après l'avoir insulté grossièrement, il voulait le battre. Le garde lui passa les menottes et parvint, non sans peine, à le conduire à la prison municipale.

Vers six heures du soir, des passants qui avaient vu sortir de la fumée de la prison avertirent le garde qu'il devait y avoir du feu.

Le garde s'y rendit immédiatement et ne fut pas peu surpris de voir que Dubus avait mis le feu à la paille. Ce commencement d'incendie fut vite éteint.

L'ivrogne a été conduit en voiture à la gendarmerie de Lannoy.

MARCQ-EN-BARŒUL

NOS GYMNASTES. — La société de gymnastique « La Renaissance » qui a pris part au concours de Lodelinsart a fait sa rentrée lundi.

Elle nous est revenue couverte de lauriers.

Voici les récompenses qu'elle a obtenues :

Concours en première division : 1er prix. — Mouvements d'ensemble libres (adultes), 1er prix. — Ordre, tenue et discipline, 1er prix. — Courses en sections, 1er prix. — Escrime, boxe et bâton, 1er prix. — Pyramides avec engins, 2e prix. — Saut à la perche, Gaston Monvoisin, 4e prix. — Tir au fusil Mauser, Paul Prévost, 3e prix. — Tir au fusil Mauser, Monvoisin Jules, 7e prix. — Concours de pupilles, 1er prix en 1re division. — Concours de championnat artistique, 8e prix, Demeine Léon (pupilles). — Concours de sauts au trempiin, 5e prix, Craynest (pupille).

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Germaine Vandérginse, rue de Marquette. — Jeanne Zindeau, cité Neufbourg. — Augustine Viseur, à la Hérangrie.

Décès. — Pharasyn Jeanne, 4 jours, rue Sébastopol. — Bauters Fernande, 2 ans, même rue. — Cornil J. B., 68 ans, rue des Peupliers. — Craye Aline, 3 ans, misons Moreau.

LE NORD LILLE

LES MAISONS DE VENTE A CRÉDIT

Les procédés d'intimidation par la correspondance

UN JUGEMENT DÉCISIF

Dans notre numéro, portant la date du jeudi, 19 juin, et sous la rubrique : **Tribunaux,** nous avons parlé d'une action en dommages-intérêts intentée, en justice de paix, par un ouvrier à la « Maison Française », dans les conditions suivantes :

La femme de cet ouvrier avait acheté à l'insu de celui-ci et à crédit, diverses marchandises à la « Maison Française ». Ces marchandises et ce crédit devaient être payés par des versements périodiques.

L'ouvrier, quand il eut connaissance de l'acquisition, offrit à la « Maison Française » ou de reprendre ses marchandises ou d'en accepter le paiement au comptant, moyennant un escompte. La « Maison Française » refusa. Vint un jour où l'ouvrier changea de logement.

Aussitôt première lettre de rappel de la « Maison Française », suivie bientôt d'une deuxième. Mais celle-ci était contenue dans une enveloppe portant cette inscription ,imprimée à l'aide d'un timbre humide : « BUREAU DU CONTENTIEUX DE LA MAISON FRANÇAISE ; — SAISIES-ARRETS ; — POURSUITES JUDICIAIRES ; — URGENT. »

L'ouvrier, avec raison, se rebiffa. Il écrivit à la « Maison Française » qu'il n'entendait pas recevoir de semblables lettres qui pouvaient lui nuire dans l'esprit de son patron, chez lequel elles lui étaient adressées, et près des autres personnes de son atelier qui pouvaient les voir et en interpréter désobligeamment la suscription.

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Il survint une troisième lettre ; mais, cette fois, on ne s'était pas contenté de faire « une seule apposition du timbre humide », ON EN AVAIT FAIT DEUX !

Justement ému de ces procédés et estimant qu'ils étaient, sinon diffamatoires, ils constituaient, tout au moins, une manœuvre de pression illicite et l' « intention caractérisée de nuire », l'ouvrier assigna devant M. Devette, juge de paix du premier arrondissement, la « Maison Française » en un franc de dommages et intérêts.

Me de Lauwereyns, avec chaleur et éloquence, plaida l'affaire. Il établit l'analogie qui existe entre l'action de nuire par l'envoi d'une carte-postale (délit prévu et puni par la loi de 1885) et l'action de nuire par l'envoi d'une lettre qui porte sur son enveloppe des mentions extérieures ; il rappela la loi récente qui **enjoint aux huissiers de ne remettre que** SOUS ENVELOPPES CLOSES **leurs actes de procédure,** de façon à soustraire ceux-ci aux regards indiscrets et aux interprétations malignes des tiers.

M. Devette mit l'affaire en délibéré. Il a rendu, mardi, son jugement.

La « Maison Française » est condamnée **au franc demandé et à tous les dépens.**

Le jugement rappelle les faits : envoi d'une première lettre, description du tampon, protestation de l'ouvrier, nouvelle lettre, avec deux tampons, remise à l'atelier. Il insiste sur le caractère particulier de l'emploi des mots : **saisie-arrêt,** quand la lettre est remise à l'atelier, et quand il s'agit précisément d'un ouvrier assujetti à la loi de 1805 sur les saisies-arrêts. Il rappelle que la loi de 1899 sur le secret des exploits d'huissier, dans son esprit et dans sa lettre ,a voulu mettre les particuliers à l'abri des indiscrétions du genre de celle relevée par le demandeur. Il puise dans cette loi le principe général de la faute reprochée à la « Maison Française », et démontre qu'il y a bien préjudice. Sur l'objection tirée de la bonne foi dont avait voulu se prévaloir la « Maison Française », il établit que non seulement elle n'est pas exclusive de la faute civile, mais que les faits démontrent bien qu'il s'agit d'une manœuvre de pression destinée à intimider le prétendu débiteur, surtout étant donné le fait du double tampon.

Dès que nous aurons pu nous procurer ce jugement, nous le publierons en entier, car il intéressé au plus haut point la classe laborieuse obligée ,faute d'avances, d'avoir recours aux « Maisons de Crédit », lesquelles leur font généralement payer très cher ce crédit et dont la plupart se montrent si intolérantes et si acharnées vis-à-vis de leurs pauvres débiteurs.

Jean DARY.

UNE MORT MYSTERIEUSE

Nous avons relaté, hier, dans notre dernière édition, que Mme Goossens, demeurant 37, rue des Arts, était décédée dans des conditions mystérieuses.

Avant d'aller passer quelques heures à la ducasse Saint-Etienne, elle avait mangé, dimanche soir, de la pâtisserie et bu du café. Elle expirait, lundi, vers 4 heures du matin. Le reste de la pâtisserie et du café ont été saisis aux fins d'analyse.

L'affaire a été mise, hier matin, à l'instruction, et M. Davaine en a été chargé.

L'autopsie du corps de Mme Goossens sera faite par M. Castiaux, médecin légiste et pratiquée ce matin.

BREVET SIMPLE

Les élèves dont les noms suivent, ont été déclarées admissibles aux épreuves orales :

Mesdemoiselles Anache, André, Ansard, Badard, Bailleul, Bataille Andréa, Bataille Clotilde, Bathiat, Belve, Bercet, Baudin Palmyre, Bonte, Boucq, Boudrique, Bous, Bracts, Bramc, Brel, Briquet, Brocart, Buisset, Buretie, Caboche, Carron, Caton, Catteaux, Charon, Chiteau, Coché, Cotro, Coupy, Coutrol, Cousin, Cramet, Darthoo, Dauchy, Debuchy, Dechy, Declerck, Decottignies, Decourtray, Dehaese, Deporter, Dehouck, Delaby, de Lamarre Christine, Delannoy Germaine, Delevar, Delonque, Delruy, Demoncheaux, Denys, Déprez Jeanne, Derremaux, Descarpentries, Decicy, Desmarescaux, Devries, Devulder, d'Harbonnez, Dergeville, Driessens, Droma, Dubal, Dubois, Dujardin, Dupont Caroline Dupont Madeleine, Duprez, Dutilleul, Dutriaux, Fagot, Fahy, Feys, Flament, Florin, Forest Fourmy, Fournier Marthe, Franceuse, Gambier, Gens, Gibou, Godefroid, Gombert, Goube, Grimonpont, Grumback, Guerlain, Guffroy, Guillay, Guillermou, Hachet, Hédiart, Hocq, Isoré, Jacob, Kesteloot, Labbens Lafitte, Lambert Aline, Langlet, Lardé, Larose, Lauret, Lebocq, Lecomte Aglaé, Lecomte Rose, Lecomte Eléonore, Lecremier, Leduc Angèle, Lefebvre Claire, Lefebvre Louise, Legaye, Legendre, Leman Leprêtre, Lesaffre, Lescallez, Lesprit, Lhotte, Libert, Licour, Liénard Augustine, Liénard Berthe, Loridan, Lomon, Loubry, Lucas, Maas, Maigret, Maisaqnin, Manen, Lapiansonnie, Mangin, Marchand, Marin, Marquay, Martin, Masson, Mercier, Meurice Marie, Meurisse Louise, Mézières, Montreuil, Mouchel, Neuville, Newhham, Niquet, Nigren, Paffiard, Paquier, Parant, Pauchet, Pélicier, Périclès, Philippe Pierron, Pollet Justine, Poteau, Poublanc, Querré, Recoupé, Richard Hélène, Richard Jeanne, Ricouart, Rieour, Rogissart, Rollmer, Rossignol, Roville, Saillot, Saulay, Schmitt, Schottey, Segard, Serlooten, Sifra, Sornain, Tenière, Théron, Tieffry, Thiérie, Thoorès, Thorel Rose, Ugon, Vadurel, Vanesse, Vaniande, Vauban, Villaret, Vignier, Vuylstecker Wacrenier, Walbert, Watrelot, Weber, Wertheimer, Weyer, Widehen, Willaert, Willot Eugénie.

UNIVERSITÉ DE LILLE

FACULTE DES LETTRES. — Aujourd'hui, 25 juin, cours publics :

1. A 4 heures et demie, de M. de Saint-Léger : « Histoire de la domination des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. »

2. A 6 heures du soir, de M. Petit-Dutaillis : « La Société et la civilisation en France au XVe siècle.

EN DECHARGEANT DE LA PAILLE. — M. Rose Romain, 60 ans, journalier, demeurant rue Balzac, déchargeait, lundi, vers 4 heures du soir, de la paille, rue de Lens, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement il est tombé du véhicule sur lequel il était monté. Il s'est fait, dans sa chûte une assez grave blessure au sommet de la tête.

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Vers 11 h. 1/4, hier matin, M. François Ledroit, né à Champagne, âgé de 81 ans, pensionnaire à l'Hospice-Général, passait à l'angle de la Grand'Place et de la place Rihour, lorsqu'il reçut dans le dos le timon d'un camion. Il tomba et se blessa aux mains et à la figure.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bénissont, il a pu regagner à pied l'Hospice-Général.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Vincent Spyschart, 25 ans, journalier, demeurant rue Pierre-Legrand, 233, a été arrêté pour outrage public à la pudeur. Se trouvant dans le jardin de Fives, il s'est livré devant des petites filles à des gestes indécents.

LES AVARIES. — Il a été saisi, hier, à la halle d'inspection, 100 kilos de viande de vache, 30 kilos de salade.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

REPRESENTATION DE M. GEMIER

Jeudi 26 juin. — LA MARCHANDE DE POMMES, farce en un acte et en vers, de M. Hugues Delorme (l'auteur remplira le rôle de Spamanto).

LE PORTEFEUILLE, comédie en un acte de M. O. Mirbeau.

LE CŒUR A DES RAISONS..., comédie en un acte de MM. R. de Flers et G. A. de Caillavet.

AU TELEPHONE, drame en deux actes, de MM. A. de Lorde et Ch. Foley. (M. Gémier dans le rôle du mari).

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 6,801 à 7,200.

La location est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MONS-EN-BARŒUL

VOL A L'EGLISE. — Dans la nuit de lundi à mardi, des cambrioleurs ont pénétré dans l'église de Mons-en-Barœul.

A côté de l'église se construit, en ce moment, un patronage. Prenant une échelle, appartenant aux menuisiers, qui travaillent à cette construction, ils l'ont appliquée contre le mur de la sacristie et sont montés sur la plate-forme. Puis ils ont cassé un carreau, et, tirant à eux l'échelle, ils s'en sont servis pour descendre à l'intérieur de l'église.

Dans l'église et dans la sacristie ils avaient préparé pour emporter quelques chandeliers et objets, tels que ciboires et tabernacles, mais le temps leur a manqué. Ils ont descellé les tronc appendus aux murs et les ont emportés. On estime que ceux-ci ne contenaient pas plus d'une trentaine de francs.

La gendarmerie de Lille a été prévenue. Le maréchal-des-logis Ribreux et un gendarme sont descendus, dans la matinée d'hier, à Mons-en-Barœul et ont commencé une enquête.

Pendant qu'ils interrogeaient les menuisiers et les maçons, travaillant au patronage, ils apprirent par un envoyé de M. Lutlingneaux, commissaire de police du 5e arrondissement de Lille, que les outils dont s'étaient servis les cambrioleurs pour sceller les troncs, appartenaient à M. Arthur Lefèvre, paveur, demeurant à Fretin.

Celui-ci travaille pour le compte de la Ville de Lille, rue de Rivoli. Il a coutume, ainsi que ses camarades, de déposer, sa journée finie, ses outils dans un hangar, situé dans la même rue, et où il les reprend le lendemain.

En se rendant, mardi matin, à son travail, il constatait la disparition de ceux-ci et déposait une plainte entre les mains de M. Lutlingneaux.

Les outils ont donc été reconnus par le camarade de M. Lelièvre, M. Camille Boucher, 29 ans, également paveur, envoyé à Mons-en-Barœul. Reste à trouver ceux qui les ont dérobés.

L'enquête continue.

WAMBRECHIES

Rixe sanglante

Lundi soir, Camille Varloppe, 26 ans, ouvrier agricole, au service de M. Mille, cultivateur à Marquette, se trouvait au cabaret Rossignol, à Wambrechies, en compagnie de deux autres ouvriers de ferme, au service de M. Desrumaux, également cultivateur à Marquette, les nommés Pierre Brock et Gustave Leleu, âgé de 22 ans.

Une discussion s'éleva entre les trois consommateurs. Ceux-ci se reprochaient mutuellement de ne pas payer